



Bulletin d'inscription au concours de la Mang'arras du 21 mai

Nom* : Pseudo Cosplayeur* :
Prénom* : Cosplay* : Fait main En partie Acheté
Prenom :
Age* : Pseudo sur les réseaux sociaux Cosplay :
Mail * :
Téléphone * : Matériel demander sur scène (table, chaise, etc.) * :
Nom du personnage* :
Nom de l'univers* :
Description du personnage* :

*Mention obligatoire

Merci de fournir à cette inscription :

- Une ou plusieurs images du personnage représenté
- Une copie signée du règlement
- Si vous êtes mineur, l'autorisation parentale complétée et signée par un représentant légal
- Description du cosplay, des parties faites main ou non avec des images prise durant la fabrication
- Si vous êtes en groupe une fiche d'inscription par personne
- Un plan détailler du matériel à monté sur scène
- Fichier audio ou vidéo au format MP3, MP4 de la prestation respectant le règlement

**Autorisation
parentale**

Je soussigné(e) Monsieur/Madameagissant en qualité de père ou mère, autorise mon fils/ma fille.....à participer au concours de Cosplay.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à..... le

Signature :

Généralités

Article 1 : Tout participant au concours de Cosplay doit approuver et respecter, sans condition, le présent règlement.

Article 2 : Les participants autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant la convention, dans le cadre de la communication ou promotion de la convention et de l'association Cos and Play.

Sécurité

Article 3 : Pour des raisons de sécurité l'utilisation des objets suivants est interdite :

- Armes blanches
- Armes à feu
- Les répliques d'armes trop ressemblantes (type airsoft...)
- Produits inflammables, explosifs, corrosifs ou salissants
- Liquides

Sont également proscrits les paillettes, la nourriture et autres éléments qui resteraient sur scène. Les reproductions fabriquées par les participants seront autorisées sous réserve de non dangerosité. Pensez à envoyer des photos.

Article 4 : Tout objet, ou comportement à caractère raciste, sexuel ou offensant est interdit. Les prestations doivent rester tous publics, l'auditoire pouvant être composé d'enfants.

Article 5 : Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants au Concours.

Les inscriptions

Article 6 : Deux catégories sont proposées aux participants : *Junior* (- de 12 ans) et *adulte* (12 ans et plus).

Article 7 : Les personnages dit OC (original-character) sont autorisés si le participant fournit une description et une explication de son personnage créé.

Article 8 : Les candidats peuvent s'inscrire via l'adresse mail suivante cosandplay.inscription@gmail.com avec l'objet Concours cosplay mangarras 2023 à **partir du 1 mai jusqu'au 18 mai dans la limite des places disponibles** (25 places).

Article 9 : Pour que l'inscription soit valide, il suffit de :

- Remplir la fiche « Inscription Concours Cosplay » correctement (page 1)
- Joindre une photo de votre personnage/ une explication du personnage
- Joindre une copie signée du règlement
- Ecrire « It's me Mario ! » dans la description de votre personnage.

Article 10 : Les mineurs devront fournir un accord parental signé par leurs représentants légaux, ainsi qu'une copie du règlement signé par ces derniers.

Article 11 : Les costumes entièrement achetés sont autorisés. Mais les costumes faits à la main seront valorisés par le jury lors du vote. Chaque participant doit impérativement concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

Le concours

Article 12 : Les participants auront à leur disposition un temps de 2 minutes pour les représentations.

Article 13 : Les participants devront se présenter à 10h au stand afin d'effectuer un pré-judging de 3 minutes. L'objectif est de présenter le cosplay devant les membres du jury et de répondre à leurs différentes questions.

Article 14 : Les candidats souhaitant participer en groupe sont autorisés. Un temps supplémentaire de 20 seconds par participants dans la limite de 1 minute additionnelle.

Article 15 : L'association Cos And Play se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui représenterait un risque pour la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

Article 16 : Tenez-vous prêts 30 minutes avant le début du pré-judging et du concours pour ne pas perturber le bon déroulement du défilé. En cas de retard de moins de 15 minutes, votre prestation sera reportée à la fin, au-delà vous serez disqualifié.

Article 17 : Il est interdit aux participants de monter et de descendre autrement sur scène que par les voies obligatoires. Tout participant ne respectant pas les instructions de l'association Cos And Play pourra être immédiatement disqualifié.

Article 18 : Afin d'agrémenter la prestation, les participants peuvent fournir un fichier audio ou vidéo (format mp3 ou mp4 obligatoire). Tous les fichiers joints à l'inscription devront être identifiables (**nom, prénom et pseudonyme ainsi que le personnage incarné**). La convention ne pourra assurer un quelconque montage audio ou vidéo sur place ou avant l'événement. Les documents audios devront parvenir impérativement à l'équipe lors de l'inscription (**exemple de fichier « Jean_Bon_JBCosplay_Mario.mp4 »**).

Article 19 : Les décors sont autorisés pour la présentation dans la limite de 30 secondes d'installation par nos équipes et dans une limite de 5Kg tout matériel cumulé.

Article 20 : En cas de défaillance du matériel scénique ou autre, le candidat devra continuer sa prestation pour être jugé et avoir une chance de remporté le concours.

Article 21 : Tous les participants devront se présenter au stand Cos And Play durant le salon afin de confirmer leur présence pour le concours.

Le jury

Article 22 : Le jury officiel est composé de deux ou trois personnes choisies par l'association Cos And Play. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours.

Article 23 : Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury.

Article 24 : Afin d'être le plus impartial possible, le jury notera selon les critères suivants :

- Qualité du costume, détails, difficulté de réalisation, multiplicité des techniques
- La ressemblance avec le personnage choisi
- La créativité
- La prestation scénique, incarnation du personnage

Article 25 : Le jury choisira 3 gagnants :

- Meilleur costume/cosplay
- Meilleur second costume/cosplay
- Meilleur troisième costume/cosplay

Les jury peuvent choisir d'ajouter des gagnants honorifique tel que « Prix du public », « coup de cœur du jury », « espoir cosplay », etc.

Non responsabilité

Article 26 : L'association Cos And Play ne pourra être tenue responsable si un participant est victime de dommages corporels provoqués par un tiers ou par une négligence de sa part. L'association Cos And Play ne pourra être tenue responsable de tout vol. Les participants sont entièrement responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux matériels de la convention ou l'un de ses partenaires ou prestataires.

Article 27 : Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

SIGNATURE :